Sujet	**Consultation de RTE sur un projet de règles RE et MA**
Date	28/03/2012
A l'intention de	Frédéric Galmiche

Section 1 : Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au Recouvrement des charges d'ajustement.

Re-déclaration des CUO (§D4.3): Alpiq est très satisfait de la mise en place de guichets infra journaliers automatiques. La future possibilité de re-déclarer les CUO informatiquement est une avancée qui va dans le sens de l'amélioration des processus de gestion du système électrique.

Alpiq France
15/19 rue Louis le Grand
FR-75002 Paris
www.alpiq.fr